



Titre de séjour vie privée et familiale

Par **akmlmk**, le **12/06/2013** à **23:15**

Bonjour,
Mes beaux-parents russes ont demandé un visa long séjour en expliquant leur grand âge et leur isolement qui exige qu'ils se rapprochent de leur fils unique.
Le visa de 6 mois qui leur a été délivré mentionne "visiteur" et non "vie privée et familiale". Or, ce statut ne correspond pas à la réalité et ne permet pas de faire certaines démarches pour qu'ils puissent s'installer correctement en France.
Nous souhaitons faire changer la nature de leur titre de séjour lors du prochain renouvellement. Au guichet de la préfecture (Toulouse), il nous a été répondu que seul le Consulat peut décider. Est-ce vrai ?
Que pouvons-nous faire ?
Merci de votre réponse !

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **10:47**

Bonjour
votre beaux parents doivent demander une carte temporaire mention visiteur.
Effectivement la demande d'une carte VPVF ne vous sera pas accordée par la préfecture. La mention VPVf permet de travailler, une telle demande aurait été refusée par le consulat et est donc inappropriée à la situation vos beaux-parents semblant être à l'âge de la retraite.
Quelles démarches vous est-il impossible de faire ?
Restant à votre disposition.

Par **akmlmk**, le **13/06/2013** à **22:05**

Bonjour,
Merci de votre réponse. C'est en phase avec ce que j'ai pu trouver de mon côté entre temps. C'est rassurant !